



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Ouverture de la session .....	1
Hommage à la mémoire de sir David Owen .....	1
Point 1 de l'ordre du jour :	
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Déclaration du Secrétaire général .....	1
Organisation des travaux .....	6

*Président* : M. MARAMIS (Indonésie).

## Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT déclare ouverte la quarante-neuvième session du Conseil économique et social.

## Hommage à la mémoire de sir David Owen

*Sur la proposition du Président, les membres du Conseil observent une minute de silence en hommage à la mémoire de sir David Owen.*

## POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

## Adoption de l'ordre du jour (E/4860 et Add.1)

2. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur l'ordre du jour provisoire contenu dans le document E/4680 et sur la note du Secrétaire général (E/4680/Add.1) qui transmet une demande de la délégation du Pérou tendant à inscrire à l'ordre du jour du Conseil une question supplémentaire intitulée "Mesures à prendre à la suite du tremblement de terre survenu au Pérou". En l'absence d'objection, il considérera que le Conseil décide d'inscrire cette question à son ordre du jour et de l'examiner au début de la session.

*Il en est ainsi décidé.*

*L'ordre du jour provisoire (E/4680 et Add.1) est adopté.*

## Déclaration du Secrétaire général

3. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dit que 25 ans ont passé depuis la naissance de l'Organisation des Nations Unies et que, pour les institutions comme pour les êtres humains, un anniversaire est l'occasion de réfléchir au passé et de regarder vers l'avenir.

4. C'est surtout aux résultats obtenus sur le plan politique que l'homme de la rue juge l'Organisation des Nations Unies. Ceux qui ont un rôle dans ses activités déplorent souvent que le public ne connaisse pas assez l'oeuvre

étendue que l'Organisation accomplit dans le domaine économique et social et dont, à leur avis, les moyens d'information ne rendent pas compte suffisamment. Mais qu'ils ne se fassent pas d'illusion : le public et ceux qui l'informent savent d'instinct quels sont les problèmes qui se posent à la planète. Ce qui les frappe, ce sont les conflits, la haine, les dissensions et les armements. Et ils estiment que ce sont là les problèmes auxquels devraient d'abord s'attaquer les Nations Unies.

5. Au sortir des horreurs de la seconde guerre mondiale, ceux qui ont élaboré la Charte des Nations Unies ont été guidés par le même instinct lorsqu'ils ont fait de la paix le premier objectif de l'Organisation. A part la grande émancipation des peuples coloniaux et leur accès à l'indépendance, qui sont l'une des pages les plus glorieuses de l'histoire des Nations Unies, l'Organisation a enregistré certains succès sur le plan politique, mais, malheureusement aussi, des échecs. Du côté des succès, elle peut s'enorgueillir d'avoir été pour les gouvernements, et notamment pour ceux des deux plus grandes puissances, un instrument de communication toujours disponible, d'avoir permis aux plaintes de s'exprimer et à la diplomatie de mener son action discrète, d'avoir empêché des crises locales de dégénérer en conflits plus vastes et peut-être universels, d'avoir stigmatisé l'emploi de la force, les ambitions territoriales et les mauvaises actions nationales en les soumettant au jugement moral de la communauté mondiale.

6. Du côté des échecs, en dépit de quelques succès limités comme le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il y a le fait que les Nations Unies ne sont pas parvenues à enrayer la course aux armements, véritable schizophrénie qui a conduit à des notions comme celle de la capacité de "surdestruction", qui provoque le gaspillage de 200 milliards de dollars par an et qui s'étend maintenant dangereusement à des nations plus petites, que les Nations Unies n'ont pu obtenir des nations qu'elles renoncent à leurs dissensions et à leur folle volonté de puissance pour s'unir en un effort constructif en faveur de l'humanité, que les Nations Unies n'ont pu faire cesser les conflits armés au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est, enfin qu'elles n'ont pu rendre l'Organisation universelle, puisque la République populaire de Chine, avec ses 750 millions d'habitants, et plusieurs pays divisés restent en dehors de la coopération mondiale.

7. Si le Secrétaire général a voulu rappeler brièvement ces quelques faits politiques fondamentaux, avant d'aborder le rôle du Conseil économique et social, c'est parce qu'il pense que beaucoup des entreprises du Conseil exigeront une modification du climat politique et des relations entre les nations.

8. Lorsqu'on examine ce que l'Organisation a fait dans le domaine économique et social, le tableau est beaucoup plus encourageant.

9. Tout d'abord, à mesure que s'opérait la décolonisation et conformément aux idéaux de la Charte, les notions de justice économique et sociale et de dignité humaine ont fait d'immenses progrès dans le monde, du fait de l'existence des Nations Unies. Ces idées étaient pratiquement ignorées des deux tiers du globe avant la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui, elles ont commencé à pénétrer jusque dans les villages les plus reculés. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées constituent en quelque sorte un parlement de l'Homme où, tout comme les pauvres peuvent se faire entendre dans les assemblées nationales, les nations déshéritées proclament leurs aspirations, dénoncent l'injustice et demandent qu'il y soit mis fin. L'Organisation des Nations Unies a été la soupape de sûreté de cette force, qui aurait pu être explosive. Elle a signalé l'une des plus grandes causes de tension du temps présent : l'existence côte à côte, dans le monde, de l'extrême dénuement et de l'extrême richesse. Elle a attiré sur ce fait l'attention des pays riches et les a encouragés à agir. Elle a rapproché autour d'une cause commune les deux systèmes économiques et politiques profondément opposés qui sont issus de la révolution industrielle. Elle a mis en lumière l'idée de solidarité internationale et orienté vers une cause humaine, universelle et généreuse, une partie des énergies précédemment consacrées aux conquêtes, à la recherche de la puissance et de l'influence. Elle a donc été un centre où s'harmonisent les efforts des nations, comme le prescrivait la Charte.

10. En second lieu, dans leurs efforts pour atteindre cet objectif, l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ont élaboré un ensemble d'analyses et de propositions d'action qui peut sans doute être considéré comme ce qui a été fait de plus complet et de plus détaillé en ce genre dans l'histoire de l'humanité. Sous la direction du Conseil économique et social, de ses commissions techniques et de ses commissions économiques régionales, ainsi que de l'Assemblée générale et des organes directeurs des institutions spécialisées, a été réalisé un énorme programme de rassemblement de données, d'analyses et de recommandations d'action. En 1945, on ne savait rien ou presque rien des pays en voie de développement. Aujourd'hui, on sait beaucoup de choses quant à leurs problèmes et à leurs besoins. Les Etats Membres de l'Organisation ont ainsi écrit ensemble une magnifique page de l'histoire des préoccupations et des connaissances humaines. Cette tâche n'a pas toujours été facile; il y a eu des déceptions, des hésitations et des retards. Ce n'est donc que vers la fin de son premier quart de siècle d'existence que l'Organisation est parvenue à faire considérer l'industrialisation et le commerce comme deux des principaux facteurs du développement économique et du progrès de la justice et de l'égalité dans le monde.

11. En troisième lieu, le monde a vu entreprendre les premières tentatives d'une véritable action internationale. Les auteurs de la Charte peuvent être fiers aujourd'hui de la coopération technique des Nations Unies, des efforts de préinvestissement de l'Organisation, du PAM, et de la mobilisation de tout le réseau des organismes des Nations

Unies pour l'effort de développement. C'est un objet de grande fierté et d'espoir pour l'humanité que de pouvoir constater, quand on se rend dans les pays en voie de développement, qu'une partie de la lutte que mènent ces pays pour améliorer leur situation économique et sociale se déroule aujourd'hui sous l'étendard des Nations Unies. Des ressources, des hommes, des idées, de l'expérience et des efforts sont venus de tous les points du globe pour donner ces premiers magnifiques exemples de solidarité humaine. Concrétisée par la présence des Nations Unies, cette solidarité fait partie de la vie quotidienne des pays en voie de développement. Des nations se sont formées et ont acquis leur indépendance dans un monde où les peuples sont interdépendants et conscients de l'être. Les Nations Unies ont une signification morale pour les enfants de ces pays, qui sont à l'âge où l'esprit peut recevoir l'empreinte ineffaçable de l'amour du prochain. Ainsi sont déposées dans les deux tiers les plus pauvres et les plus peuplés du monde les semences de la compréhension et de la solidarité futures entre les hommes.

12. En quatrième lieu, l'acceptation progressive de la notion de stratégie internationale du développement a permis récemment de faire un nouveau grand pas en avant. L'idée d'une action mondiale concertée a progressé au Conseil économique et social et dans son Comité de la planification du développement, et elle a trouvé une première expression timide dans la première Décennie des Nations Unies pour le développement. Mais c'est la CNUCED qui, par un effort magistral, a ouvert toute grande la porte à une stratégie du développement. Elle a dégagé pour la première fois les grandes lignes d'un plan solidement structuré d'action nationale et internationale, de mobilisation, à l'intérieur et à l'extérieur, des ressources de développement de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des finances, en laissant entrevoir pour la première fois la perspective d'une division internationale du travail de nature à supprimer un jour l'inégalité entre les hommes dans le monde entier. Pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, ce grand projet sera incorporé dans un calendrier d'action et d'engagements. Il faut être réaliste et ne pas sous-estimer les difficultés que les pays développés rencontreront pour faire accepter des idées aussi hardies et aussi nouvelles à leurs administrations nationales et à leurs parlements. Ces idées ne seront acceptées que dans la mesure où sera mieux perçue la solidarité avec les régions déshéritées du monde. C'est pourquoi le Conseil a accordé tant d'importance, dans ses débats, à la question de la mobilisation de l'opinion publique.

13. Enfin, au cours de ces 25 années, les nations ont été plus en plus nettement pris conscience du fait que la coopération internationale n'est plus seulement une affaire politique. Le carcan des nationalismes étroits et égoïstes sera nécessairement brisé par la tendance irrésistible à considérer globalement les moyens et les ressources de la planète. Ce n'est donc pas sur le plan politique, où persistent des conceptions et des rêves surannés, mais dans les domaines où la coopération internationale est indispensable à la vie du monde que celle-ci a fait le plus de progrès depuis 25 ans. Il a été créé un remarquable ensemble

d'organisations internationales, qui s'étend maintenant à presque tous les secteurs de l'activité humaine. Aujourd'hui, 14 institutions déploient leur activité, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de la science et de la culture, de l'énergie atomique, de l'aviation, de la navigation, de la météorologie, des finances et des affaires monétaires internationales, et dans les domaines non moins importants du commerce et de l'industrie. La création de ces institutions et leur participation à l'action apolitique de l'Organisation des Nations Unies représentent un effort de coopération sans précédent dans l'histoire. Moins évidente, mais sans doute tout aussi significative, a été l'aide qu'elles ont apportée quand il s'est agi d'éveiller l'intérêt et d'obtenir le concours des ministères et des spécialistes dans les divers pays. L'Organisation aborde donc la prochaine décennie et le dernier quart du XXe siècle avec des moyens d'action très améliorés et grandement renforcés.

14. Voilà pour le passé. Mais qu'est-ce que l'avenir réserve à l'humanité ? Le Secrétaire général désire exprimer quelques idées à ce sujet.

15. Il parlera tout d'abord du rapport entre les objectifs politiques et les objectifs économiques et sociaux de l'Organisation. Il est reconnu dans la Charte que la paix dépend dans une large mesure du progrès social et de l'élévation du niveau de vie. C'est pourquoi l'action du Conseil économique et social a été conçue comme un moyen d'atténuer les tensions et de consolider la paix. Cependant, si le Conseil n'a pas ménagé sa peine pendant toutes ces années pour étudier les problèmes du développement économique, pour trouver des solutions et concevoir des politiques, pour lancer de nouveaux programmes et pour essayer d'entraîner l'opinion publique, il a souvent été frustré dans ses efforts.

16. Les relations politiques entre les nations ne se sont pas beaucoup améliorées. Les dépenses d'armement sont montées en flèche. Des programmes spatiaux qui nécessitent des dépenses énormes ont été lancés. Partout, on a besoin de plus de ressources. Le désir de niveaux de vie toujours plus élevés et de biens de consommation toujours plus abondants reste aussi fort et, aujourd'hui, de grands problèmes nouveaux, comme la concentration urbaine et la dégradation de l'environnement, exigent des dépenses considérables.

17. Il est donc probable que les demandes de mesures en faveur des pays peu développés se heurteront à une résistance accrue dans les pays plus avancés. Il se pourrait que l'on consacre moins d'argent à l'aide étrangère et que l'on s'oppose davantage à l'entrée des marchandises en provenance des pays en voie de développement.

18. C'est pourquoi le Secrétaire général pense que, dans les années à venir, les membres du Conseil devront affronter avec résolution le problème de la hiérarchie des besoins dans le monde. Il sera de plus en plus difficile au Conseil économique et social de traiter isolément du développement économique et social. Il faudrait que le Conseil passe en revue et juge chaque année une économie mondiale où les armements seraient traités comme une perte et non comme un "produit". Il ne devrait pas accepter passivement

que les priorités militaires barrent la voie au développement économique et social. Il ne servira pas à grand-chose de préparer d'autres dossiers et de proposer de nouveaux programmes de développement économique si ces programmes sont voués à être rejetés purement et simplement pour d'impérieuses raisons d'ordre militaire et politique. C'est pourquoi le Secrétaire général a demandé tout récemment de façon plus pressante que les dirigeants des grandes nations, y compris la République populaire de Chine, se réunissent afin que l'affrontement et la division fassent place à l'édification d'un monde qui jouirait de la sécurité et de la paix. Il est grand temps de regarder en face, avec lucidité et courage, les principales causes des maux actuels du monde. Les hommes commencent à perdre patience. On sent monter de nouvelles tensions. Combien de temps encore l'humanité peut-elle poursuivre sa route sur la voie de la division, de la méfiance et du gaspillage, dans un monde que le progrès scientifique et technique unit déjà ?

19. Le Conseil économique et social a un grand rôle à remplir pour éclairer les gouvernements et leurs dirigeants. Il devrait s'intéresser de plus en plus à la bonne gestion des ressources humaines et matérielles du monde. Il devrait s'assigner pour but de faire que les gouvernements prennent conscience des obstacles qui s'opposent à une utilisation plus rationnelle de ces ressources, de la nécessité d'une répartition plus juste des revenus, et du besoin d'entreprendre en commun des projets et des efforts pour assurer aux hommes une existence meilleure et empêcher que leur vie ne se dégrade. Le Conseil devrait, par exemple, rassembler et examiner chaque année des données sur les dépenses d'armement. Un lien étroit devrait être établi entre la Décennie des Nations Unies pour le développement et la Décennie du désarmement. Il ne devrait plus y avoir autant d'études théoriques détaillées sur le processus de développement, puisque l'on sait déjà presque tout ce qu'il faut savoir pour agir. La préoccupation première devrait maintenant être l'action. Le Conseil devrait revoir la liste des plans et des propositions élaborés à la première et à la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et, à l'occasion de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, établir un calendrier et une liste des objectifs minimaux à atteindre.

20. Le Conseil doit faire entendre sa voix — qui est celle de la raison — et parler clair à ceux qui, pour des considérations politiques et militaires périmées, plongent le monde dans des difficultés plus grandes chaque année. Kazantzaki a écrit : "Si vous étiez juste, ô Dieu, vous auriez donné la force à ceux qui combattent pour le droit, et non à ceux qui se rangent du côté de l'injustice." Le rôle des Nations Unies est de remédier à l'inégalité de puissance entre les forces négatives et les forces constructives. La Charte leur en fait un devoir fondamental.

21. Il faudrait aussi dans les années à venir renforcer encore les programmes multilatéraux. Une part beaucoup plus grande de l'aide extérieure devrait être fournie par l'intermédiaire du système des Nations Unies. Depuis des années, les pays en voie de développement ont dit aux nations riches : "Si vous voulez vraiment nous aider, ne

mettez pas de conditions à votre aide. C'est pourquoi nous préférons l'aide internationale à l'aide bilatérale." Il a fallu plusieurs années pour que la notion d'aide par l'intermédiaire du système des Nations Unies prenne forme, pour en démontrer l'intérêt et les avantages et convertir beaucoup de sceptiques des pays donateurs en partisans convaincus. Même les plus sceptiques ont dû reconnaître que, du point de vue purement économique, leurs pays ne perdraient rien à agir ainsi. Quant au monde, cette forme d'aide lui a été extrêmement profitable politiquement, car toutes les ressources humaines et matérielles qui ont été ainsi distribuées ont échappé au jeu des rivalités qui opposent les nations. Ces ressources, si modestes soient-elles, concrétisent la solidarité mondiale et constituent une première image rassurante de la manière dont les nations peuvent travailler ensemble sur la terre à une cause humaine commune, pacifique et prometteuse. Il appartient au Conseil d'affermir ce premier succès et de le pousser beaucoup plus loin.

22. A propos d'un autre aspect de l'avenir, le Secrétaire général est certain que, au cours de la session, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales ainsi que les directeurs des institutions spécialisées tiendront à donner au Conseil une idée des perspectives qui s'offrent à l'humanité sur ce que l'on appelle encore à tort le "front non politique". Récemment, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales lui a remis un court document statistique qui met en relief les principaux changements qui se sont produits dans la situation démographique et économique du monde depuis 20 ans. La conclusion qui se dégage de ces chiffres est absolument claire : l'humanité est déjà presque entrée dans une époque nouvelle de son histoire, celle de phénomènes de masse dus à la multiplication de l'espèce humaine.

23. Voici quelques-uns de ces chiffres : le nombre des êtres humains sur la terre est passé de 2 485 millions en 1950, date à laquelle l'ONU a eu à sa disposition les premières statistiques démographiques sérieuses d'après guerre, à 3 632 millions aujourd'hui. Le taux de mortalité dans le monde est tombé de 17 p. 1 000 en 1950 à 14 p. 1 000 en 1970. Aujourd'hui, 37 p. 100 de la population du monde vit dans des villes, alors que la proportion était de 28 p. 100 en 1950. La production industrielle mondiale a triplé depuis cette date. Le volume des exportations mondiales a quadruplé. La production agricole n'a été multipliée que par 1,7. La croissance phénoménale de la production de certains produits est illustrée par le fait que la production de pétrole a quintuplé depuis 1950, que celle de matières plastiques a été multipliée par 15, que celle d'aluminium a quintuplé, que celle de ciment a quadruplé, que celle d'acier brut a été multipliée par 2,8, celle de véhicules automobiles par 2,7, et ainsi de suite.

24. Les statistiques publiées par l'ONU et les institutions spécialisées montrent que la plupart des totaux pour le monde ont doublé ou triplé en 20 ans. Les projections pour l'avenir font présager une évolution encore accélérée dans presque tous les domaines. Il est certain que la population mondiale atteindra le chiffre de 6 milliards avant la fin du siècle. A la réunion commémorative du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qui vient

d'avoir lieu à San Francisco, un orateur est allé jusqu'à dire qu'il y aura 100 milliards d'hommes sur la terre dans un siècle et demi si le taux actuel de croissance démographique se maintient.

25. Si l'accroissement démographique est le plus marqué dans les régions peu développées du monde et l'explosion de la consommation la plus forte dans les régions développées, on peut cependant prévoir que la révolution industrielle continuera de s'étendre à de nouvelles parties du globe. Des chiffres très élevés de population s'accompagneront alors de taux de consommation élevés, pour donner des résultats stupéfiants. C'est une opération intéressante pour un statisticien que d'imaginer un monde où la consommation individuelle serait partout ce qu'elle est aux Etats-Unis. Si, par exemple, un jour, une population mondiale de 6 milliards d'êtres disposait du même nombre d'automobiles particulières par habitant que les Etats-Unis aujourd'hui, le nombre de ces véhicules dans le monde atteindrait 2 milliards et demi.

26. Ce ne sont là que quelques exemples des phénomènes de masse qui vont marquer l'époque dans laquelle entre l'humanité. Dans de nombreux domaines, il n'existe pas encore d'estimations ou de prévisions à leur sujet, car l'homme hésite encore à faire des projections dans le temps et dans l'espace qui seraient à leur mesure. Par exemple, on n'a guère cherché à évaluer la quantité totale de déchets et de substances délétères que les pays et les moyens de transports internationaux déversent dans l'atmosphère et dans les océans.

27. Le moment est donc venu pour le Conseil économique et social de considérer hardiment les problèmes de l'avenir. Il n'est plus possible de dire que ces problèmes ou ceux que vont poser au monde les nouveaux phénomènes de masse sont d'extravagantes visions. Ils font maintenant partie des réalités nouvelles dont l'accélération du progrès scientifique et technique et ses conséquences pour l'espèce humaine obligent à prendre conscience. Lors d'une réunion tenue récemment au Siège de l'Organisation des Nations Unies par un groupe privé où se trouvaient certains des esprits les plus éminents de notre temps, il a été proposé de créer au sein des Nations Unies un "comité de l'avenir". Il serait intéressant que le Conseil économique et social étudie cette proposition et cherche à élargir l'horizon temporel des activités du système des Nations Unies. L'entreprise est bien sûr très difficile, mais le Conseil doit s'habituer le plus vite possible à aborder tous les problèmes nouveaux ou imprévus que poseront des phénomènes d'ampleur universelle qui iront en se précipitant et influenceront les uns sur les autres. Il doit discerner assez longtemps à l'avance les réalités et les dangers du monde de demain. Il permettra au monde d'économiser des ressources considérables et lui évitera de graves difficultés s'il sait déceler l'apparition de phénomènes ou de nouvelles tensions dangereux, prévoir leur évolution et donner l'alerte en temps utile. C'est là une tâche de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Personne d'autre au monde n'est aussi bien placé qu'elles pour cela.

28. Le Conseil économique et social pourrait aussi faire davantage afin d'aider à réduire les tensions actuelles et à

libérer des ressources pour l'édification d'un ordre mondial de paix, de sécurité et de prospérité, et cela en aidant à établir une meilleure compréhension réciproque entre les différents systèmes économiques et sociaux. Le Secrétaire général a souvent fait observer que les idéologies sont l'un des principaux motifs de division entre des pays qui ont par ailleurs des liens historiques, linguistiques et culturels. D'une façon plus générale, les idéologies ont divisé le monde en camps hostiles et armés, ce qui est contraire à l'unité de l'espèce humaine et à la nécessité de vivre en paix sur ce petit vaisseau spatial qu'est la Terre.

29. On a déjà fait beaucoup pour que soit admis et appliqué le principe de la coexistence pacifique entre les groupes qui sont représentés aux Nations Unies. Avec l'entrée dans l'Organisation des pays en voie de développement, qui s'intéressent plus aux résultats pratiques qu'aux théories, les discussions idéologiques des premiers temps ont perdu beaucoup de leur virulence. Il existe aujourd'hui plus de compréhension mutuelle qu'à l'époque de la guerre froide. Le moment est peut-être venu de faire un autre pas en avant et de considérer objectivement et sans passion les méthodes qui permettraient de résoudre les problèmes économiques et sociaux du temps présent. Dans un monde de plusieurs milliards d'hommes, où existent côte à côte des sociétés très industrialisées et des régions d'extrême pauvreté, dont chacune a sa culture propre et ses problèmes particuliers, il ne peut y avoir de panacée ou de système unique.

30. Pour survivre, les systèmes sociaux et les institutions devront évoluer et s'adapter; le monde est devenu si complexe, son évolution si rapide et les nouveaux problèmes si nombreux qu'aucun système rigide, si sacro-saints que soient les principes sur lesquels il repose, ne peut permettre de résoudre tous les problèmes. Le Secrétaire général pense que le Conseil ne tardera pas à entreprendre un travail de recherche très diversifié pour trouver des solutions politiques, institutionnelles, juridiques et morales aux problèmes sociaux du temps présent.

31. Les nations doivent donc toutes tirer parti de toutes les méthodes qui ont fait leurs preuves dans l'art de gouverner les hommes et de préserver le milieu humain. Il se peut que, dans un cas, la solution soit l'initiative privée et que, dans un autre, ce soit l'initiative publique. Bien des pays ont prouvé que les deux formules peuvent être utilisées ensemble et que l'une peut admirablement compléter ou même rectifier et stimuler l'autre. Chaque système a ses bons et ses mauvais côtés.

32. Le Conseil économique et social pourrait examiner de nouveau la question des relations économiques entre l'Est et l'Ouest et élaborer un nouveau programme pour améliorer la compréhension et la coopération. Les si grands progrès qui ont été accomplis, notamment dans la science et la technique, devraient aider à rapprocher les deux systèmes. Puisque la science et la technique ont permis de relier la Terre à la Lune, elles devraient aussi permettre d'unir les habitants d'une même planète, que séparent surtout des obstacles qu'ils ont eux-mêmes créés.

33. Cette nouvelle façon d'envisager des problèmes qui se posent au monde tout entier — pays développés et pays en

voie de développement, pays socialistes et pays à système de libre entreprise — permettrait peut-être aussi de trouver une solution aux problèmes que posent les travaux futurs du Conseil économique et social.

34. Le Secrétaire général a souvent pensé que les travaux du Conseil devraient être moins techniques, plus proches des aspirations fondamentales des peuples et plus compréhensibles pour eux. Le Conseil devrait être en mesure d'établir chaque année à l'intention de l'Assemblée générale, avec la collaboration des institutions spécialisées, une large évaluation de la situation dans le monde et des tendances nouvelles qui se dessinent. Ce rapport pourrait mettre en lumière les principaux faits nouveaux et les principales tendances de la science et de la technique ainsi que de la situation économique, sociale, psychologique et culturelle et de la situation de l'environnement dans le monde.

35. Le Secrétaire général désire ajouter quelques mots en tant que président du CAC : 1970 est le vingt-cinquième anniversaire non seulement de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi du système des Nations Unies, c'est-à-dire de tout le réseau d'organisations internationales et de programmes liés à l'ONU ou en faisant partie, dont les activités sont coordonnées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale. Il n'est pas exagéré de dire que la plupart des réalisations des Nations Unies dans les domaines économique et social n'ont été possibles que grâce à l'appui et à la coopération étroits, actifs et quotidiens de tous les organismes du système des Nations Unies.

36. Il est bon d'avoir cette considération présente à l'esprit au moment où sont entreprises ou étudiées des réformes visant à renforcer les dispositions institutionnelles du système des Nations Unies. Sur le plan de la coordination, le lien principal entre les organismes du système des Nations Unies est constitué par le CAC, par la voie duquel est assuré le fonctionnement de dispositions relatives à la consultation et à la coopération entre ces organismes dans un nombre sans cesse croissant d'activités. Le CAC qui a tenu la semaine précédente une série très utile de réunions communes avec le CPC a décidé, afin d'accroître l'assistance qu'il peut fournir directement au Conseil, de constituer de petits groupes d'étude qui examineront en profondeur certains problèmes revêtant en ce moment une grande importance. Le premier de ces groupes d'étude va examiner et évaluer les incidences que comportent, du point de vue des travaux des organismes des Nations Unies, les découvertes historiques qui ont été faites en matière de sélection végétale et d'emploi de variétés de céréales à haut rendement — ce que l'on appelle couramment la "révolution verte". D'autres groupes seront constitués pour étudier certains aspects des activités des organismes des Nations Unies relatives à l'application de la science et de la technique au développement. Une réunion préliminaire sur les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle que pourraient fournir les organismes des Nations Unies, réunion à laquelle ont participé toutes les institutions intéressées aux côtés de hauts fonctionnaires de l'ONU, vient d'avoir lieu, et d'autres réunions du même genre suivront. Ce dont il s'agit, c'est de savoir comment assurer et



organiser une assistance des Nations Unies en cas de catastrophe naturelle. L'importance et l'urgence de cette question viennent, hélas, d'être soulignées de façon dramatique par les terribles catastrophes naturelles d'il y a quelques semaines, et ont été rappelées dans la résolution adoptée par le Conseil d'administration du PNUD à sa dixième session et par celles qu'a adoptées le Comité plénier de la CEPAL, qui vient de tenir sa sixième session extraordinaire à New York. Le Secrétaire général espère que, à la suite du débat qui va avoir lieu au Conseil, les moyens qu'auront les Nations Unies d'apporter une aide aux pays frappés par de telles catastrophes se trouveront considérablement renforcés. Des dispositions spéciales peuvent être nécessaires à l'occasion d'une telle catastrophe, et c'est pourquoi, par exemple, le Secrétaire général a désigné M. Prebisch pour être son représentant personnel à l'occasion de la catastrophe qui a frappé le Pérou. Mais il envisage aussi de charger l'un de ses principaux collaborateurs du soin d'agir en son nom à titre permanent pour développer et coordonner l'aide des organismes des Nations Unies dans ce domaine et assurer la coopération la plus étroite possible avec la Croix-Rouge et les autres institutions bénévoles.

37. Les débats que le Conseil d'administration du PNUD a consacrés à la capacité du système des Nations Unies pour le développement ont beaucoup incité les hauts fonctionnaires des organismes des Nations Unies à la réflexion ces derniers mois, et les conclusions auxquelles ont abouti ces débats occuperont naturellement une place importante dans les délibérations du Conseil économique et social. Non seulement beaucoup des propositions faites intéressent directement le Conseil, mais la façon dont seront organisées les activités des Nations Unies en faveur du développement aura des incidences profondes sur le fonctionnement de tous les organismes des Nations Unies au cours de la deuxième Décennie du développement. Les Nations Unies aborderont cette décennie et le prochain quart de siècle avec un mécanisme qui a fait ses preuves. Des ajustements importants et même certaines réformes sont incontestablement nécessaires, mais il n'est pas moins important de se demander si les gouvernements sauront tirer plein parti du mécanisme des Nations Unies et l'utiliseront de façon aussi efficace que possible. On en revient ainsi à la question du rôle et du fonctionnement du Conseil économique et social. Tous les organismes du système des Nations Unies espèrent que le Conseil sera renforcé et jouera pleinement le rôle que la Charte lui a dévolu il y a 25 ans.

38. Le Conseil pourrait ainsi redevenir ce qu'il a été pendant les premières des années qui ont suivi la seconde guerre mondiale : l'organe central qui juge des principales caractéristiques de la situation "non politique" dans le monde, qui regarde hardiment vers l'avenir, qui fait la synthèse des tendances nouvelles, qui décèle les tensions nouvelles si fréquentes, inhérentes à la nature humaine et à la société, qui avertit le monde entier de phénomènes collectifs que les pays ne peuvent pas discerner individuellement, qui encourage et pousse les gouvernements à agir, qui favorise l'établissement de nouveaux instruments internationaux lorsque c'est nécessaire et veille à ce que les

instruments existants soient convenablement et efficacement utilisés.

39. Ce faisant, le Conseil économique et social aidera les gouvernements à s'acquitter de la tâche difficile et toujours plus complexe qui consiste à gouverner des sociétés humaines, à prévoir et à observer les phénomènes de portée universelle, à dénoncer et à redresser les injustices anciennes ou nouvelles, et à assurer les services collectifs nécessaires pour rendre le monde meilleur, plus salubre, plus heureux et plus beau.

#### Organisation des travaux (E/L.1322 et Amend.1)

40. Le PRÉSIDENT suggère que le point supplémentaire sur la catastrophe survenue récemment au Pérou soit examiné par le Comité de coordination au cours de la deuxième semaine de la session. Il conviendrait d'étudier les mesures concrètes qui pourraient être prises pour atténuer les effets de la catastrophe dans le cadre de l'examen de la question générale de l'assistance en cas de catastrophe naturelle (point 22).

41. Lorsqu'il étudiera ce point supplémentaire, le Conseil pourrait examiner également les parties pertinentes du rapport du Conseil d'administration du PNUD sur sa dixième session (E/4884) et le rapport sur la sixième session extraordinaire du Comité plénier de la CEPAL (E/4883).

42. En ce qui concerne le point 6 de l'ordre du jour (Coopération régionale), le Président suggère que le Conseil étudie les recommandations du Conseil d'administration du PNUD au sujet des structures régionales qui figurent dans le rapport sur sa dixième session, en plus des autres documents énumérés dans la note du Secrétaire général relative à l'ordre du jour provisoire.

*Il en est ainsi décidé.*

43. M. ALZAMORA TRAVERSO (Pérou) remercie les membres du Conseil d'avoir appuyé l'inscription à l'ordre du jour de la question supplémentaire proposée par la délégation péruvienne. Le Pérou a subi la catastrophe la plus violente de son histoire : elle a fait 50 000 morts et 150 000 blessés, détruit des villes entières, des routes et autres installations vitales et causé de graves perturbations sociales et économiques. Le Pérou est reconnaissant de l'aide et de la coopération efficaces que lui ont apportées l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, ainsi que la CEPAL et le PNUD.

44. M. ALLEN (Royaume-Uni) suggère de renvoyer au Comité économique le point 6 c (Rôle des commissions économiques régionales dans la planification du développement). Le Conseil devrait également se ménager la possibilité de confier, le cas échéant, à un comité l'étude de toute question qui pourrait se poser à propos du point 6 b (Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs).

45. M. GORSE (France) fait observer que certains aspects techniques de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement devraient être examinés par le Comité économique, bien que la Décennie dans son ensemble doive

être considérée en même temps que le point 2 (Examen général de la politique économique et sociale internationale).

46. M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique) rappelle qu'il s'est produit des retards dans la préparation des documents, pour un certain nombre de points. Aussi suggère-t-il que l'examen par le Comité économique du point 4 a (Courant international de capitaux et d'assistance), du point 9 (Exode du personnel qualifié des pays en voie de développement vers les pays développés) et du point 15 (Application des techniques de calcul électronique au développement) soit renvoyé à la fin de la session. Cette mesure non seulement laisserait du temps pour examiner certains aspects de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, comme l'a suggéré le représentant de la France, mais également permettrait de coordonner étroitement les débats sur les points concernant les ressources naturelles d'une part, et la science et la technique d'autre part.

47. M. S. SINGH (Inde) fait observer que, puisque des parties importantes du projet de stratégie internationale du développement établi par le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui figure au paragraphe 16 du rapport du Comité sur les travaux de sa sixième session<sup>1</sup>, restent incomplètes, il serait préférable que la stratégie de la deuxième Décennie du développement soit étudiée en dehors des séances plénières. C'est pourquoi le représentant de l'Inde propose de créer un comité plénier qui serait chargé d'étudier en détail les points principaux et de présenter des suggestions en séance plénière.

48. M. ASANTE (Ghana) dit que la délégation ghanéenne n'a aucune objection contre les propositions des représentants du Royaume-Uni et de la France, mais qu'elle serait navrée de voir remettre à plus tard la discussion du point 4 a. Il s'agit d'une question extrêmement importante qui a des rapports directs avec le point 3 (Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement) et qui devrait être examinée aussitôt que possible. Au stade actuel des débats, aucune décision ne devrait être prise de repousser l'étude d'un point quelconque; certaines questions pourraient toutefois être classées en fin de liste et être éventuellement laissées de côté jusqu'à la session prochaine.

49. M. AMERASINGHE (Ceylan) approuve l'orateur qui l'a précédé et suggère que les points 9 et 15 soient placés vers la fin de la liste des priorités. Il serait plus approprié de renvoyer le point 6 c au Comité de coordination plutôt qu'au Comité économique comme l'a suggéré le représentant du Royaume-Uni.

50. M. de ARAUJO CASTRO (Brésil) appuie les suggestions qui ont été faites au sujet du point 6. Il n'est pas opposé à ce que l'on renvoie à un comité certains aspects de

la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement qui ne seraient pas normalement examinés en séance plénière, mais il espère que les débats de ce comité permettront de procéder à une nouvelle mise au point de la question; sinon, ils n'auraient aucune utilité. Le représentant du Brésil suggère de confier au Comité de coordination l'étude du point 12 (Mise en valeur des ressources naturelles), dont de nombreux aspects sont généralement considérés comme constituant des questions de coordination.

51. M. NABWERA (Kenya) fait observer que le point 12 ne saurait être renvoyé au Comité de coordination pour la raison qu'il ne le concerne pas; il s'agit d'une question spéciale découlant d'un projet de résolution présenté vers la fin de la quarante-huitième session. M. Nabwera estime avec le représentant de Ceylan que le point 6 c devrait être renvoyé au Comité de coordination. Les pays africains ont un certain nombre de remarques importantes à faire à propos de la question, notamment en ce qui concerne la coordination des activités du Conseil avec celles des institutions spécialisées.

52. M. DRISS (Tunisie) aimerait faire connaître les vues de la délégation tunisienne sur trois points. Tout d'abord, le point 3 devrait continuer à constituer un point distinct de l'ordre du jour et être renvoyé au Comité économique, auquel on pourrait demander d'étudier les questions qui n'ont pas été tranchées par le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

53. En second lieu, M. Driss ne pense pas que l'étude du point 6 c devrait être confiée au Comité économique; une telle mesure ne pourrait qu'aboutir à un chevauchement des efforts, puisque la question a déjà été examinée en détail par les institutions spécialisées.

54. Enfin, le point 12 a été assez longuement discuté lors de la quarante-huitième session du Conseil, et il importe que le débat à son sujet se poursuive parallèlement au débat sur le point 14 (Questions relatives à la science et à la technique), qui sera examiné par le Comité de coordination. De l'avis de M. Driss, le plus sage serait, pour le moment, d'adopter l'ordre du jour sous sa forme actuelle, étant entendu que le Conseil pourra décider de renvoyer en comité tel ou tel point, lorsqu'il en abordera l'examen.

55. M. FAKHREDDINE (Soudan) appuie la proposition du représentant de la Tunisie concernant le point 3. Sa délégation regretterait tout retard apporté à l'examen d'un point de l'ordre du jour quel qu'il soit, et elle attache une importance spéciale au point 4.

56. M. ALLEN (Royaume-Uni) ne voit pas d'objection à ce que le point 6 c soit renvoyé au Comité de coordination au lieu d'être renvoyé au Comité économique. L'essentiel est qu'il soit examiné d'une manière approfondie par un de ces comités.

57. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande quelles raisons ont fait proposer

<sup>1</sup> A/7982, communiqué au Conseil par note du Secrétaire général (E/4876).

l'examen simultané des points 2 et 3. Le fait que ces deux points aient des aspects en commun ne suffit pas à en justifier l'examen conjoint.

58. M. DRISS (Tunisie) déclare que, en proposant d'examiner conjointement les points 2 et 3, sa délégation voulait permettre à tous les membres de prendre part au débat, bien que certains d'entre eux, tels que l'Union soviétique, ne soient pas favorables à l'idée d'une deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et qu'ils n'aient pas participé aux débats dont cette question a fait l'objet précédemment.

59. M. FRANZI (Italie) fait observer qu'à la présente session bon nombre de pays sont représentés par des personnalités gouvernementales, à qui l'on ne pourrait pas raisonnablement demander de limiter leurs interventions à des points particuliers de l'ordre du jour.

60. M. CARANICAS (Grèce) s'associe à la remarque faite par le représentant de l'Italie. Il est surpris que l'on demande un examen séparé des points 2 et 3. Ces points ont été examinés ensemble auparavant, et cette procédure n'a soulevé aucune objection. S'ils n'étaient pas examinés conjointement à la présente session, il y aurait en réalité deux débats généraux.

61. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) reconnaît que les membres de gouvernements qui sont présents doivent avoir toute latitude, s'ils le désirent, de se référer à n'importe quel point de l'ordre du jour, mais il souligne en même temps que le Conseil doit procéder à l'examen de son ordre du jour d'une manière méthodique, en prenant les points dans leur ordre numérique. Le point 3 vient logiquement après le point 2; c'est pourquoi il ne convient pas que ces deux questions soient examinées conjointement.

62. M. AMERASINGHE (Ceylan) souligne que la deuxième Décennie du développement est une question distincte et importante et qu'elle ne doit pas être noyée dans le débat général. Le Conseil devrait la renvoyer au Comité économique, de manière à lui accorder toute la considération qu'elle mérite.

63. M. BRADLEY (Argentine) dit que le Conseil n'a pas qualité pour modifier le projet de stratégie internationale du développement élaboré par le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement; il ne peut formuler que des recommandations. Tous les membres du Comité préparatoire ne sont pas membres du Conseil, et un amendement au projet nécessiterait la présence de l'ensemble des membres du Comité. Dans ces conditions, le représentant de l'Argentine considère que le point 3 ne devrait être examiné qu'en séance plénière, car son renvoi au Comité économique n'aurait guère d'intérêt.

64. M. AHMED (Secrétaire du Conseil) précise que, dans le calendrier proposé, deux jours et demi ont été réservés à la fin de la deuxième semaine de la session pour des

consultations officieuses sur le point 3. A la lumière des observations présentées, peut-être devrait-on attendre le résultat de ces consultations pour décider du moment auquel il conviendrait d'examiner le point 3.

65. Bien que le rapport du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ait été présenté à l'Assemblée générale, il fait également l'objet d'un point de l'ordre du jour du Conseil, ce qui autorise les membres à formuler des recommandations à son sujet.

66. M. ASANTE (Ghana) propose de traiter le point 3 comme un point distinct de l'ordre du jour, de supprimer la note de bas de page le concernant dans la note du Secrétaire général relative à l'organisation des travaux de la quarante-neuvième session (E/L.1322) et d'attendre le débat général pour décider s'il convient ou non de renvoyer ce point à un comité. Les membres du Conseil devraient avoir toute latitude pour présenter leurs observations conjointement ou séparément sur les points 2 et 3.

67. M. NABWERA (Kenya) constate qu'il y a dans le rapport du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement des lacunes qui correspondent sans doute à des points sur lesquels le Comité n'a pas pu parvenir à un accord. Le Conseil a le devoir urgent d'examiner ces points et de formuler à l'intention de l'Assemblée générale des recommandations à leur sujet.

68. M. FRANZI (Italie) appuie la proposition du représentant du Ghana, qui est conforme à la suggestion formulée par le Secrétaire général (*ibid.*, par. 4, dernière phrase).

69. M. de ARAUJO CASTRO (Brésil) pense, comme les représentants de l'Italie et de la Grèce, qu'aucune limitation ne devrait être imposée aux interventions des membres des gouvernements et des ministres qui ont été encouragés à assister à la session du Conseil, étant donné surtout que l'objet même du débat général est de permettre un examen très large des problèmes relatifs au développement. Quant au point 3, il n'est pas encore certain qu'il y ait intérêt à renvoyer au Comité économique la question de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, et le représentant du Brésil estime que le mieux serait de différer toute décision en la matière jusqu'au terme du débat général.

70. M. CARANICAS (Grèce) estime que le débat général devrait porter à la fois sur les points 2 et 3, étant entendu que les membres auraient toute latitude pour renvoyer à un comité certains aspects de ces deux points.

71. M. LUKANOV (Bulgarie) appuie la proposition du représentant du Ghana. Toutefois, il ne partage pas l'idée que se fait le représentant de l'Argentine du rôle du Conseil en la matière, qui semble impliquer que le Conseil est moins important que le Comité préparatoire.

72. M. BRADLEY (Argentine), précisant le sens de son intervention, rappelle que, aux termes de la résolution 2411



(XXIII) de l'Assemblée générale, créant le Comité préparatoire, seule l'Assemblée générale peut proposer des amendements au projet de stratégie internationale du développement établi par ce comité, bien que le Conseil puisse toujours présenter des observations et formuler des recommandations à ce sujet.

73. Le PRÉSIDENT suggère d'autoriser les membres à traiter les points 2 et 3 soit conjointement soit séparément au cours de leurs interventions dans le débat général, et il propose de ne décider du renvoi éventuel du point 3 au Comité économique qu'après la clôture du débat général.

74. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) tient à savoir si les points 2 et 3 seront examinés ensemble ou séparément, comme le voudraient certaines délégations.

75. M. VIAUD (France) précise que, en proposant le renvoi du point 3 au Comité économique, la délégation française entendait permettre l'examen des aspects concrets de la question, après la clôture du débat général. Si cette proposition est acceptée, il n'y aura plus de confusion possible entre les points 2 et 3.

76. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) et M. S. SINGH (Inde) appuient la proposition française.

77. Après un bref échange de vues entre M. de ARAUJO CASTRO (Brésil), M. NABWERA (Kenya) et M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques), le PRÉSIDENT suggère de mettre aux voix la proposition du représentant de la France, appuyée par le représentant de l'Union soviétique et celui de l'Inde.

78. M. MILTON (Royaume-Uni), soulevant une question d'ordre, demande s'il interprète correctement le sens de la proposition française en pensant que son adoption n'empêcherait pas l'examen du point 3 en séance plénière.

79. Le PRÉSIDENT déclare que cette interprétation est correcte.

80. Il met aux voix la proposition française tendant à renvoyer le point 3 au Comité économique.

*Par 21 voix contre zéro, avec 6 abstentions, la proposition est adoptée.*

81. M. VIAUD (France) suggère que le Comité économique aborde le point 3 au cours de la deuxième semaine de la session, entre l'examen du point 12 et celui des points 10 (Assistance alimentaire multilatérale) et 11 (Accroissement de la production et de la consommation de protéines comestibles).

82. Le PRÉSIDENT suggère, à la lumière du débat, de renvoyer le point 6 c au Comité de coordination.

*Il en est ainsi décidé.*

83. Le PRÉSIDENT déclare qu'en l'absence de toutes autres observations il considérera que le Conseil approuve les arrangements définis dans la note du Secrétaire général relative à l'organisation des travaux de la quarante-neuvième session avec les modifications qui y ont été apportées au cours du débat, étant entendu que les comités pourront modifier leur calendrier compte tenu de l'avancement de leurs travaux.

*Il en est ainsi décidé.*

84. Le PRÉSIDENT déclare que, conformément à l'accord intervenu au cours des réunions d'organisation tenues au début de l'année, M. Franzini (Italie), vice-président du Conseil, et M. Mojsos (Yougoslavie), vice-président du Conseil, seront respectivement président du Comité économique et président du Comité de coordination.

*Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 18 h 45.